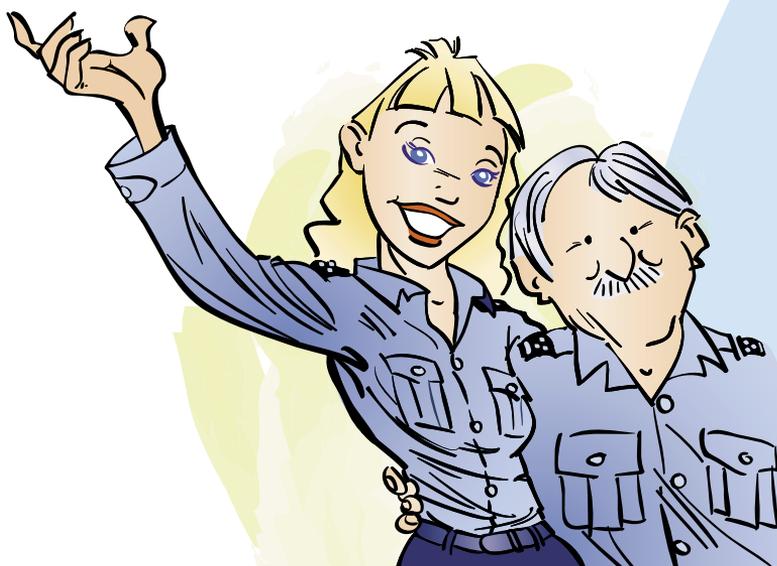




Si vous faites **ça**
vous ne l'attrapez pas !
Les bons réflexes

SI VOUS FAITES ÇA, VOUS NE L'ATTRAP



Cette brochure est destinée au personnel travaillant en prison ou en établissement de défense sociale. Elle est réalisée conjointement par les Agents Relais Santé (ARS) ou Relais Santé (RS) de différents établissements pénitentiaires et l'ASBL Service Education pour la Santé (SES).

Elle est née à l'initiative du groupe Agents Relais Santé d'Andenne, formé par le SES, pour vous sensibiliser aux situations à risques que vous pouvez vivre au cours de votre travail, pour vous donner des conseils de prévention à votre portée, pour vous informer des différentes maladies et modes de transmission et enfin, vous indiquer les bons réflexes si jamais...

Nous espérons que ces informations vous seront utiles dans votre travail quotidien. N'hésitez pas à rencontrer les ARS de votre établissement pour leur poser des questions supplémentaires.

Une description des infections se trouve dans le lexique, en fin de brochure.

Bonne lecture !

Sommaire

1 - Les bons réflexes pendant le travail 2

Sur section
Aux fouilles
Aux cuisines
Au portier
Aux ateliers
À la buanderie
Aux VHS

2 - Les bons réflexes en cas d'urgence 6

Lors d'une intervention
Pour porter assistance à quelqu'un

3 - Les bons réflexes entre collègues 8

La contamination entre collègues
Les fausses croyances
Le respect des autres et de soi

4 - Les bons réflexes pour votre santé 10

Hygiène corporelle
Hygiène des mains
Hygiène des locaux
Les mesures de prévention des infections
 La procédure « Agents Biologiques » spécifique
 aux établissements pénitentiaires
 Le port des gants
 Le port du masque
 Le vaccin
 Le dépistage

5 - Les bons réflexes en cas de prise de risque 24

Analyse du risque selon la situation
Procédure de désinfection en cas de blessure
Les maladies professionnelles

6 - Les bons réflexes dans ma prison 27

7 - Testez vos bons réflexes 28

Le mot mystère

8 - Lexique 29

9 - Remerciements 33



1. Les bons réflexes pendant le travail

Ce premier chapitre évoque les risques potentiels inhérents à chaque poste de travail et indique les moyens de vous protéger ou de réduire les risques.

Vous y trouverez des pistes pour prévenir les accidents mais aussi des conseils pour vous protéger adéquatement et agir au mieux lors de situations critiques.

Sachez que tous les détenus, quel que soit le poste, ne peuvent pas travailler sans avis médical. Seul le médecin juge de l'aptitude à assumer ce travail.

CHEF, J'VEUX DU BOULOT !

JE NE SUIS PAS MÉDECIN, MAIS CE N'EST PAS GAGNÉ !



Quel que soit le poste que vous occupez, il est intéressant de lire l'ensemble de la brochure.



NEZ PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Sur section

Le travail sur section vous amène à vivre diverses situations que vous pouvez aussi rencontrer à d'autres postes de travail. Les risques liés à ces situations sont repris dans les points suivants. La section étant votre vie au quotidien, nous ne pouvons que vous inviter à agir d'une manière responsable, à toujours avoir vos gants avec vous et à respecter correctement les mesures d'hygiène.

Aux fouilles

Dans votre travail, il est possible que vous rencontriez des objets tranchants (lames, cutters, etc.) ou piquants (aiguilles, seringues et autres) dissimulés par les détenus.

Voici quelques conseils pour éviter des risques de blessures, voire d'infection:

- ▶ Portez des gants!
- ▶ Lors de fouilles de locaux et de biens, vous devez voir les objets, matériaux ou détritrus, ne manipulez pas «à l'aveuglette»! Utilisez la technique du miroir (Ex : derrière les frigos...)
- ▶ Avant de commencer votre travail, éclairez et effectuez une inspection visuelle des lieux!

**Manipulez tout ce qui pique, coupe, gratte avec précaution :
PORTEZ DES GANTS**

Vitesse et Précipitation ne sont pas bonnes conseillères !

- ▶ Si vous devez manipuler du linge, évitez de le secouer et portez des gants. (Attention aux doublures des vêtements)
- ▶ Lors de fouilles corporelles, invitez les détenus à vider leurs poches avant de les fouiller!

Sachez que lors d'une piqûre accidentelle par une aiguille, le gant retient près de la moitié du volume contenu dans cette aiguille !!!

L'utilisation de gants ne rend pas la manipulation plus difficile. Ils ne constituent pas une protection absolue mais diminuent le risque d'une contamination. Si vous présentez des blessures, même microscopiques, les gants protègent cette ouverture dans la peau.



Aux cuisines

Les risques de transmission d'infections que vous pouvez encourir en cuisine sont liés à la manipulation des aliments ou des ustensiles utilisés. En effet, vos mains transportent des microbes invisibles à l'œil nu qui peuvent être sources de certaines infections comme l'hépatite A.

Il est donc impératif de toujours **se laver les mains avant mais aussi après** avoir manipulé de la nourriture.

De même, certains gestes faciles tels qu'enlever ses bijoux, porter des vêtements propres, porter des gants et un couvre-chef pour préparer et servir les repas sont impératifs et participent à l'hygiène générale dans la cuisine.

En cas de coupure, il n'y a pas de risque de contracter le sida ou une hépatite virale tant que la plaie n'est pas en contact avec le sang de quelqu'un d'autre. N'oubliez pas de désinfecter et de protéger la plaie comme cela est décrit dans le chapitre «*Procédure de désinfection en cas de blessure*».

L'établissement pénitentiaire doit pouvoir fournir à l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) la fiche médicale de tout détenu travaillant à la cuisine.



Au portier

A ce poste, votre travail ne comporte pas plus de risques que dans la vie quotidienne en ce qui concerne les maladies contagieuses telles que les hépatites virales ou le sida.

Vous devez néanmoins vous laver régulièrement les mains, spécialement après avoir manipulé les effets des personnes entrant dans l'établissement.

Si vous devez fouiller un sac, invitez la personne à signaler la présence d'objets (tranchants, piquants et autres) avant de la fouiller ! Demandez à les voir ! Évitez de secouer ou de manipuler inutilement du linge et, si vous devez le faire, portez des gants.

Soulignons que le passage des aliments au détecteur RX n'altère en rien leur qualité : ils peuvent donc être consommés sans crainte !

NEZ PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Aux ateliers

Aux ateliers, certains accidents sont susceptibles de vous mettre en contact avec du sang (coupures, autres types de blessures,...) Il pourrait donc y avoir des risques de contamination par certaines maladies infectieuses telles que le sida ou les hépatites virales B et C.

Pour votre protection et celle des autres personnes de l'atelier, il est important que vous et les détenus utilisiez les moyens de protection individuels et collectifs adéquats pour le travail à accomplir : gants, lunettes, masques, casques, chaussures, ... En cas de blessure avec effusion de sang, il est nécessaire d'agir tel que conseillé au chapitre «*Procédure de désinfection en cas de blessure*».

Sachez qu'il existe également d'autres risques d'accidents du travail tels que : écrasements ; inhalation de poussières, éclaboussures de produits chimiques. Il vous est donc conseillé de respecter les mesures de sécurité adéquates.

La routine ne peut faire oublier les procédures !

**Pour éviter
une contamination,
une seule solution :
Portez des gants !!!**

Aux VHS

Ce poste ne comporte pas plus de risques pour le personnel que dans la vie quotidienne.

Veillez non seulement à ce que les servants portent des gants pour nettoyer et pour manipuler le linge mais aussi à ce que les draps de lit et le linge de toilette soient changés après chaque utilisation.

En cas de fouille du local, portez des gants et reportez-vous au chapitre «*Aux fouilles*».

À la buanderie

Le linge sale peut être vecteur d'infections telle que l'hépatite A, la gale, des vers intestinaux, la tuberculose et dans une moindre mesure l'hépatite B et C.

► Manipulez ce linge le moins possible en vous servant des gants : ne secouez pas les draps, ne les frottez pas contre vous, ne portez pas vos mains à la bouche sans les avoir lavées (même si elles étaient gantées).

► Respectez la chaîne du propre : le propre ne doit jamais entrer en contact avec le sale.

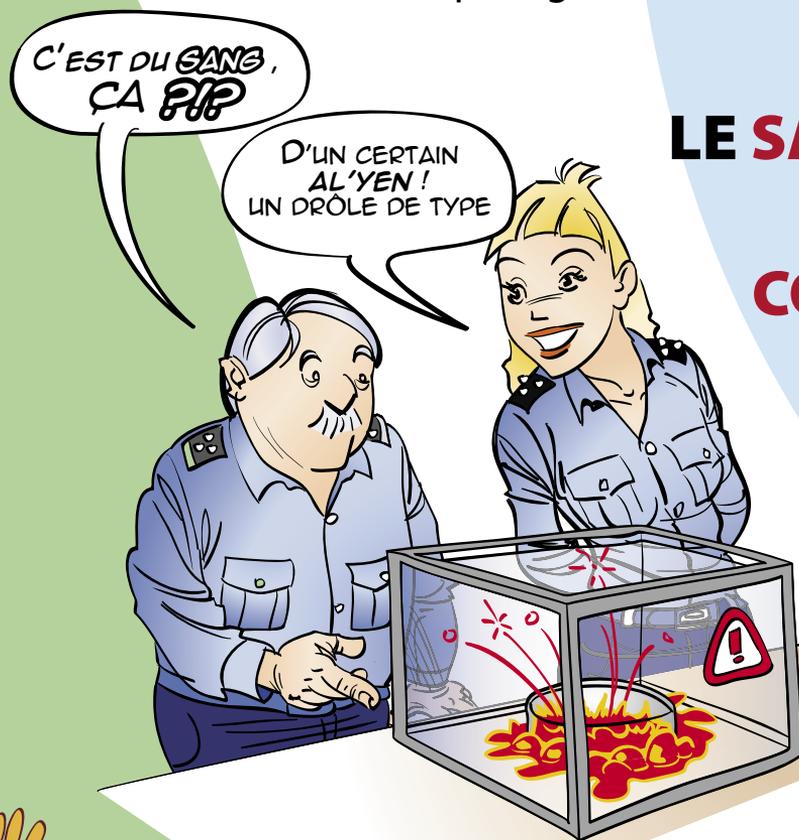
Utilisez donc des mannes différentes, lavez-vous les mains entre les manipulations ou changez de gants, ne déposez pas le linge propre sur du linge sale ou sur un support sale,...

► Afin que le programme de nettoyage soit efficace, ne l'interrompez pas. Un simple programme complet à 60° est suffisant pour éliminer toute source de contamination. Ajouter de l'eau de Javel au cycle de nettoyage ne permet pas de désinfecter le linge, l'eau de Javel n'étant active que dans l'eau froide.



2. Les bons réflexes en cas d'urgence

En prison, certaines situations constituent une urgence. Dans ce cas, la rapidité avec laquelle vous devez agir et la cause de l'urgence peuvent vous exposer à des risques parce qu'il pourrait y avoir une source de contamination. Il est donc impératif d'être prêt et de ne pas agir à la «va-vite», sans réflexion.



LE SANG peut être
un liquide
CONTAMINANT

NEZ PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Lors d'une intervention

Veillez à votre sécurité et à celle de vos collègues.
Évitez d'aggraver la situation.
Évitez le «sur-accident».

Pour cela :

- ▶ Portez des gants
- ▶ Utilisez le matériel de protection mis à votre disposition (casques, boucliers, gants...)
- ▶ Respectez les directives de la hiérarchie et les procédures
- ▶ Ne touchez pas les fluides corporels à mains nues (sang, salive, ...)

Pour porter assistance à quelqu'un

Certaines urgences nécessitent que vous aidiez une personne. Cette aide ne doit pas comporter de risque pour vous. Pour cela, pensez à plusieurs choses.

Tout d'abord, rappelez-vous que le sang peut être un liquide contaminant et que le port des gants est un bon réflexe pour éviter le contact direct.

Ensuite, demandez-vous si vous êtes capable et si vous avez les compétences pour aider la personne. Surtout n'intervenez pas si vous ne connaissez pas les gestes à poser. Parfois, il est plus dangereux de mal faire que de ne rien faire.

APPELEZ L'INFIRMERIE

- ▶ **Précisez, lors de cet appel (radio ou téléphonique) :**
 - ▶ Nombre de victimes
 - ▶ L'état de conscience des victimes
 - ▶ Le lieu exact où se trouvent les victimes
 - ▶ Le type d'accident si vous le connaissez
- ▶ **Préparez l'accès des secours :**
 - ▶ Sécurisez l'endroit où se trouvent les victimes
 - ▶ Sécurisez votre milieu de travail (enfermez les déte- nus)
- ▶ Éloignez les curieux
- ▶ Balisez le chemin d'accès afin de guider les secours vers le bon endroit
- ▶ Maintenez l'état de conscience des victimes (leur parler, les faire parler si leur état le permet, les rassurer, les empêcher de «s'endormir»)
- ▶ Laissez agir le personnel qualifié et n'interférez pas dans les soins prodigués.



3. Les bons réflexes entre collègues

Nous avons tendance à ne pas y penser mais le risque de contracter des maladies ne vient pas uniquement des détenus ! Le risque de contamination entre collègues existe également. Chacun d'entre vous peut être exposé à des virus et des maladies dans sa vie en dehors de la prison.

La prudence est de rigueur : adoptez les bons réflexes avec tout le monde



La contamination entre collègues

Savoir qui est malade et de quoi il souffre (dans la prison ou à l'extérieur) ne vous met pas à l'abri, bien du contraire !

En effet, vous pourriez prendre des mesures de protection et de prévention adéquates en présence des personnes infectées que vous avez identifiées, et ne pas en prendre avec les autres. Pourtant, ces dernières sont peut-être également contaminées sans présenter de symptômes et sans le savoir elles-mêmes.

De plus, de nombreuses maladies ont une période d'incubation, pendant laquelle l'infection n'est ni détectable, ni visible (pas de symptômes). Or, durant cette période, les risques de contamination sont pourtant présents.

Que ce soit pour le personnel ou pour les détenus, il n'y a pas de dépistage systématique hormis pour la tuberculose.

La prudence est donc de rigueur : adoptez les bons réflexes avec tout le monde.



NE PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Ne devenons tout de même pas paranos! Les risques de contamination sont souvent plus limités qu'on ne le croit. La prudence commence par une vision réaliste des choses: ni minimisée ni dramatisée.

Interrogez-vous sur vos propres pratiques: avez-vous des comportements à risques dans votre vie privée ou dans votre vie professionnelle ?

Dans un environnement collectif, savez-vous qu'une série de maladies dites « prophylactiques » (voir lexique p. 31) exigent que des mesures soient prises pour prévenir leur propagation et/ou leur aggravation ?

Si un de vos proches est malade, votre médecin traitant déterminera s'il s'agit d'une maladie exigeant des mesures prophylactiques en fonction de certains critères liés à la maladie elle-même (contagiosité, gravité, période d'incubation,...) et d'autres sur l'environnement (degré de proximité avec la personne malade, période et durée des contacts,...). Votre médecin traitant prendra contact avec le médecin du travail et, ensemble, ils fixeront les mesures préventives les plus appropriées (congé de prophylaxie, ...). Vous devez en avvertir au plus vite le service du personnel de votre établissement qui doit respecter le secret médical.

Les fausses croyances

Vous ne risquez pas d'être contaminé par une maladie infectieuse si vous faites du sport, partagez le vestiaire, prenez une douche, etc. avec une personne contaminée.

De même, l'utilisation de toilettes communes ne constitue pas une pratique à risque.

Les moustiques ne sont pas vecteurs du virus du sida ni de ceux des hépatites.

Pour éviter les fausses croyances et les réflexes inadéquats, informez-vous correctement sur les modes de contamination des maladies, ainsi que sur les mesures de prévention à prendre par rapport à celles-ci.

Le respect des autres et de soi

Si le diagnostic d'une maladie est porté à votre connaissance, ayez un comportement responsable : ne contribuez pas à la circulation de cette information. Laissez les procédures en vigueur se mettre en place, de sorte que l'information soit:

- ▶ donnée en temps utile,
- ▶ basée sur des données correctes,
- ▶ donnée par des personnes habilitées à le faire.

Les rumeurs ou les exagérations peuvent vite prendre une ampleur importante dans l'établissement. Cette situation pourrait engendrer de l'inquiétude chez vos collègues et la circulation d'une information erronée. Il est donc primordial de respecter l'autre et sa vie privée.



4. Les bons réflexes pour votre santé

Les bons réflexes pour la santé passent par toute une série de choses qui dépendent de vous. Vous pouvez influencer sur votre santé, sur les risques que vous prenez mais également sur le bien-être et la santé des personnes que vous côtoyez à domicile et dans le cadre de votre travail.



Hygiène corporelle

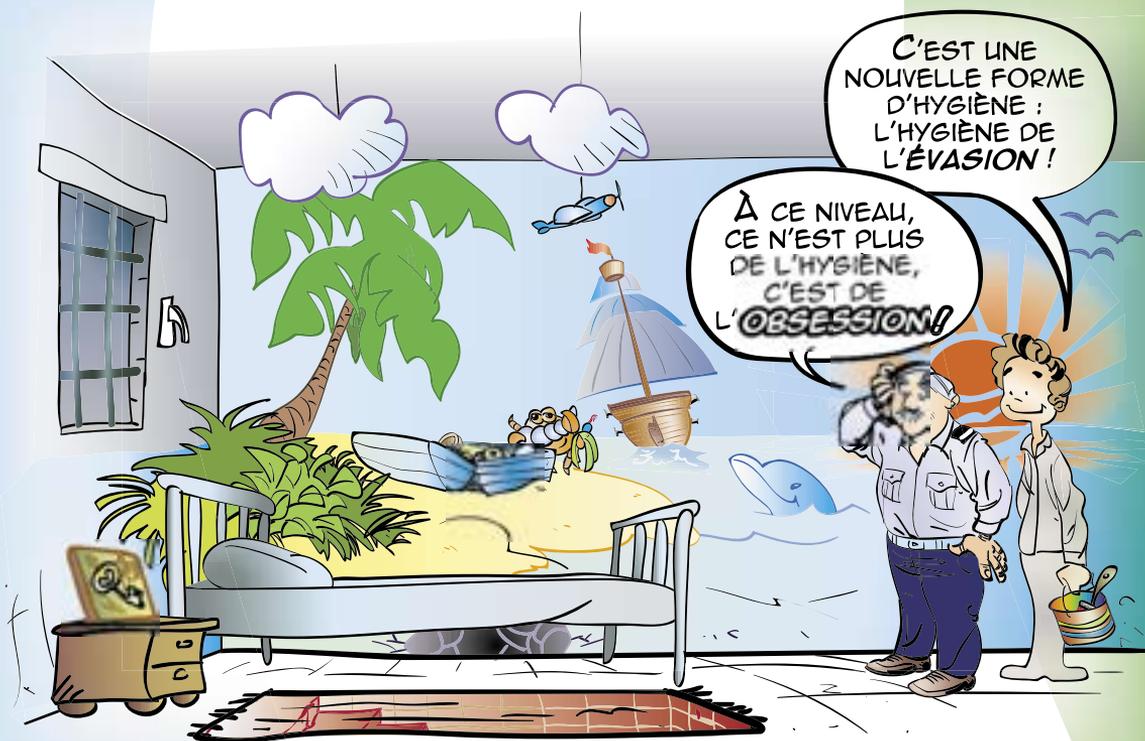
Comme tout le monde le sait, il est important d'avoir une bonne hygiène corporelle notamment pour assurer son bien-être personnel et social. Un corps sale est un terrain de développement pour les microbes. Poussière, chaleur, sueur et autres sécrétions, sont autant de facteurs favorisant la multiplication microbienne. Il est nécessaire de se laver après toute activité physique.

Même sans avoir fait un effort physique, les seules sécrétions quotidiennes suffisent à favoriser la croissance des microbes. Une toilette quotidienne est vivement recommandée.

Une bonne hygiène, cela implique également de porter des

vêtements et sous-vêtements propres. Il faut savoir qu'un simple morceau de tissu peut contenir plus de 1.000.000 germes par cm^2 (Scott & Bloomfield) après avoir été porté une seule journée.

NE PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!



Hygiène des mains

Pour vous nettoyer les mains de façon efficace :

- ▶ enlevez vos bagues et autres bijoux ;
- ▶ mouillez-vous complètement les mains et faites mousser le savon ;
- ▶ nettoyez le dessous de vos ongles ;
- ▶ rincez vos mains abondamment ;
- ▶ respectez la procédure indiquée sur le produit utilisé.

Utilisez un support propre pour vous essuyer les mains.

Les savons ordinaires, quand ils sont correctement utilisés, sont efficaces pour la plupart des postes. Un bon lavage au savon est le meilleur moyen d'éliminer la saleté et les germes rencontrés.

Les savons antibactériens ne doivent être envisagés qu'aux postes à risques comme l'infirmerie. Ils sont à utiliser le plus rarement possible car ils éliminent la protection naturelle présente sur les mains. Les solutions hydro-alcooliques sont utilisées par le personnel soignant des hôpitaux. Elles sont à proscrire chez le personnel pénitentiaire car elles ne nettoient pas la saleté.

D'une façon générale, il est conseillé de vous laver les mains

- ▶ avant de manipuler de la nourriture ;
- ▶ avant et après être allé aux toilettes ;
- ▶ avant et après avoir fumé ;
- ▶ après s'être mouché, après avoir éternué ou toussé ;
- ▶ avant et après avoir donné des soins à une personne malade ;
- ▶ après avoir manipulé des objets souillés (ordures, monnaie,...) ;
- ▶ après avoir touché un animal.





Hygiène des locaux

Comme tout lieu de vie en collectivité, la prison est un endroit où l'hygiène est mise à rude épreuve

Vérifiez que le matériel de nettoyage est à la disposition des servants et que ceux-ci l'utilisent adéquatement.

Pour assurer l'hygiène des locaux, il est important de nettoyer quotidiennement avec un simple détergent. Il n'est pas nécessaire de désinfecter tout, tout le temps. Certaines surfaces comme le sol et les murs des douches doivent être désinfectés, par contre le sol des couloirs ne doit pas l'être.

Pour désinfecter une surface efficacement, il est nécessaire de la nettoyer avec du détergent avant d'appliquer l'eau de Javel (dilution minimale de 10%) en la laissant agir pendant 15 minutes minimum. Ensuite, rincez à l'eau claire. N'oubliez pas que la chaleur inactive l'eau de Javel, utilisez donc uniquement **de l'eau froide** si vous devez la diluer ! Par ailleurs, une concentration trop importante peut être irritante pour la peau, les voies respiratoires et les yeux.

Cette procédure permet également de supprimer les moisissures des murs. Par contre pour une surface plastique, remplacez l'eau de Javel par une solution à l'ammoniaque.

D'une façon générale, ne mélangez jamais les différents produits car certaines mixtures pourraient dégager des émanations toxiques.

La propreté c'est aussi :

- ▶ utiliser les poubelles adéquatement ; trier les déchets quand cela est possible,
- ▶ vider les poubelles quotidiennement,
- ▶ aérer chaque pièce tous les jours et surtout lorsqu'un produit toxique est utilisé,
- ▶ assurer la luminosité naturelle des pièces.

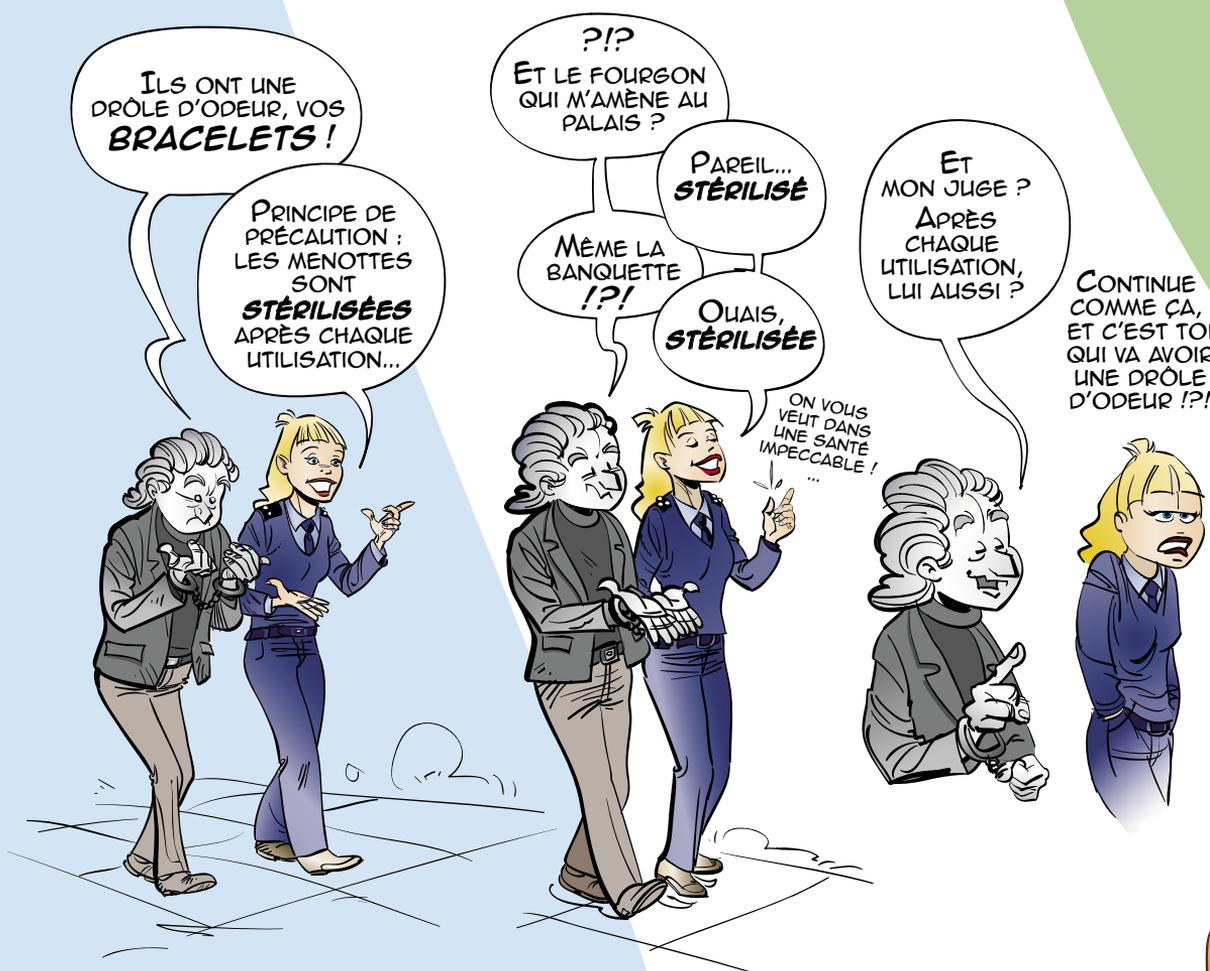
Portez des gants de ménage durant toute l'opération de nettoyage pour éviter les effets corrosifs de ces produits !



Les mesures de prévention des infections

Lors de vos pratiques professionnelles, vous risquez d'être exposé à différents risques de maladies infectieuses. Certaines sont anodines et ne nécessitent pas des mesures particulières de prévention. D'autres sont plus dangereuses.

Pour vos pratiques professionnelles, les moyens de prévention disponibles pour éviter une contamination sont les suivants: la procédure «risque biologique», les gants, le masque, les vaccins contre l'hépatite B et le tétanos, le dépistage. Ces différents moyens sont expliqués ci-après.





La procédure « **Agents Biologiques** » spécifique aux établissements pénitentiaires

Lors du constat de maladies contagieuses, l'employeur doit prendre les mesures appropriées sans jamais mentionner le diagnostic.

Les travailleurs recevront l'information et les instructions de manière à disposer de **tous les renseignements utiles** pour éviter une contamination, tels que :

- ▶ les risques éventuels pour la santé,
- ▶ les précautions à prendre pour éviter l'exposition,
- ▶ les prescriptions en matière d'hygiène,
- ▶ le port et l'emploi des équipements et des vêtements de protection,
- ▶ les mesures à prendre par les travailleurs afin de prévenir tout incident¹,
- ▶ la description des mesures de prévention et des moyens de protection à appliquer pour éviter la propagation de l'infection.

En fonction de son diagnostic, le médecin peut ordonner la **mise en quarantaine pour Maladie Contagieuse** (M.C.) du détenu, c'est-à-dire :

- ▶ pas de fouilles de cellule;
- ▶ pas de préau;
- ▶ pas de Palais;
- ▶ pas de visites, excepté en «parloir à carreaux» uniquement avec son avocat si celui-ci a marqué son accord préalablement;
- ▶ port du masque type «3M-1862» par le détenu en cas de suspicion de tuberculose lors de toute ouverture de la porte de la cellule (repas) et tout déplacement;
- ▶ pose des sigles sur la porte de la cellule;
- ▶ etc.

¹ AR du 4 août 1996 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail. Circulaire ministérielle n° 1769 (EP) du 20 décembre 2004. Plan de politique Agents Biologiques. Page 4



Les sigles



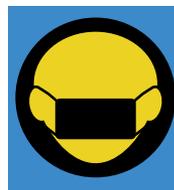
«**Danger Biologique**» signale de manière universelle la présence supposée d'un «*risque d'exposition à des agents biologiques pathogènes*»

La **procédure de levée de M.C.** doit être appliquée rigoureusement :

- ▶ Les vêtements et draps du détenu sont laissés en cellule et ne sont pas « secoués ».
- ▶ Les servants de la buanderie sont appelés sur niveau et se chargeront de mettre ces effets dans des sacs plastiques identifiés « M.C. », il va de soi que ces effets ne seront pas secoués et qu'ils seront manipulés avec des gants.
- ▶ Les effets sont isolés et traités de manière spécifique.
- ▶ Désinfection à l'eau de javel sur toutes les surfaces planes (voir procédure d'utilisation de l'eau de javel).
- ▶ A son retour d'hospitalisation, la personne suspectée ou atteinte de la tuberculose n'est plus contagieuse.
- ▶ Les sigles distinctifs doivent être rendus à l'infirmier dès la fin de la contagiosité après les avoir nettoyés soigneusement.



Portez des gants pour entrer dans cette cellule



Portez un masque pour entrer dans cette cellule

Le port des gants

70 à 80 % des infections sont véhiculées par les mains². En plus, une piqûre ou une blessure causée par un instrument contenant du sang peut entraîner une infection par le virus du VIH, ou des virus de l'hépatite B et C.

Les gants sont donc les seuls moyens de protection efficaces en cas de contact avec du sang ou d'autres liquides corporels !

² Membres du groupe de travail «Normes consensuelles en hygiène hospitalière et en pratiques de soins». Le lavage des mains. C.clin Paris Nord, 1994: 20p.

Quand les mettre ?

- ▶ pour réaliser une fouille de cellule ;
- ▶ pour réaliser une fouille corporelle ;
- ▶ pour manipuler des vêtements ;
- ▶ en cas d'intervention comportant des risques d'effusion de sang ;
- ▶ pour toucher un liquide à risque (sang, sécrétions sexuelles, excréments) ;
- ▶ chaque fois que vous pensez prendre un risque.

Quelques conseils !

- ▶ ne réutilisez jamais des gants jetables ;
- ▶ retirez les gants dès que l'intervention est terminée ;
- ▶ une fois vos gants jetés, le port des gants n'exclut pas le lavage des mains.
- ▶ **ayez toujours une paire de gants sur vous !!!**

Le choix des gants doit être réalisé en collaboration avec le Service Interne de Prévention et de Protection (SIPP), en fonction de l'usage qui en est fait. La décision d'achat des différents types de gants reste du ressort de l'employeur.

Enlever sans risque des gants jetables souillés est une opération délicate car la partie externe du gant ne peut entrer en contact avec vos mains nues. Pour vous aider, la méthode la plus efficace vous est proposée en photos. Mais surtout, entraînez-vous à les mettre rapidement et à les retirer !!!

D'une façon générale, lors d'une piqûre accidentelle par une aiguille, le gant retient près de la moitié du volume sanguin qu'elle contient !

NE PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Insérer deux doigts de la main gauche sous le gant de la main droite, du côté de la paume.



Tirer pour retirer le gant de la main droite.
Former une boule dans la main gauche avec le gant retiré, tout en le laissant sur l'extrémité des doigts.



Insérer deux doigts de la main droite sous le gant de la main gauche, du côté de la paume, toujours sans que le gant ne soit en contact avec la peau.



SI VOUS FAITES ÇA, VOUS NE L'ATTRAP



Avec la main droite, retourner le gant sur la main gauche afin de recouvrir la boule.



Terminer le retrait du gant de la main gauche en saisissant l'ensemble avec la main droite.



Jeter le tout dans une poubelle pour déchets à risque infectieux et se laver les mains.



Le port du masque

Le port du masque est **uniquement nécessaire en cas de contact proche avec une personne qui est malade de la tuberculose, c'est-à-dire qui présente des symptômes (une personne simplement infectée n'est pas malade et donc pas contagieuse) ou suspectée de l'être.**

Le détenu malade doit porter un masque lorsque quelqu'un entre dans sa cellule.

Il est recommandé d'utiliser des masques respiratoires.

Le masque doit être placé et enlevé en dehors de la pièce.

Entre deux usages, le masque doit être entreposé de pré-

férence à l'air libre, sans être plié, froissé ou mouillé afin de conserver sa capacité de filtration. Tout masque abîmé doit être éliminé comme déchet à risques biologiques.

Vous devez vous laver les mains après avoir manipulé un masque usagé, même si vous portez des gants.

Le masque doit également être porté lors d'une autre maladie respiratoire déclarée à risque (ex : la grippe AH1N1).

**Le détenu malade doit
porter un masque lorsque
quelqu'un entre dans sa cellule.**

Le vaccin

Un vaccin est administré dans le but d'immuniser l'organisme contre une maladie infectieuse. Il doit être réalisé avant tout contact avec l'agent infectieux (virus, bactérie).

Par rapport aux risques professionnels, nous retiendrons le vaccin contre l'hépatite B et celui contre le tétanos. Vous n'êtes pas forcément convoqués pour faire ces vaccins dans les temps recommandés. En effet, comme dans votre vie privée, **c'est à vous d'en assurer le bon suivi.**

Le vaccin contre l'hépatite B

Ce vaccin existe pour les agents pénitentiaires. Il n'est pas obligatoire pour le personnel administratif. **Il est mis à disposition de tous les membres du personnel gratuitement.**

Demandez-le au médecin du travail.

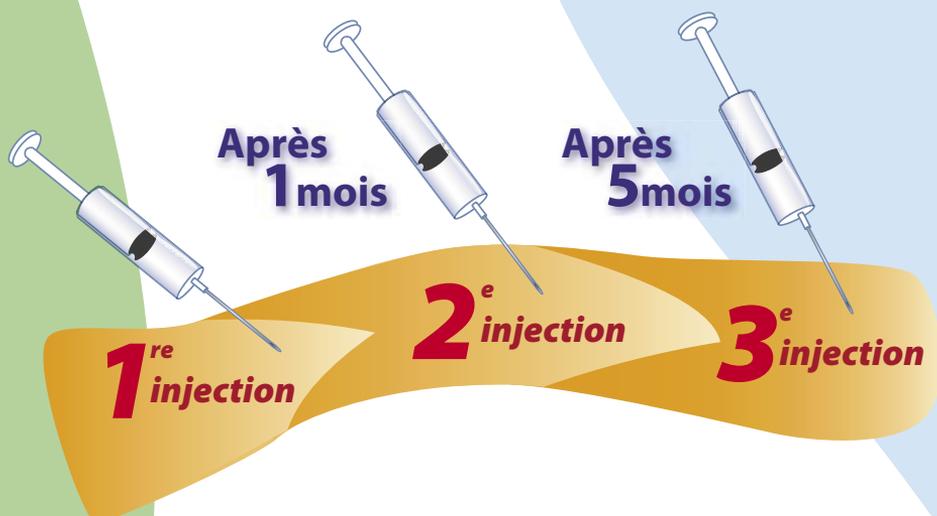
Ce vaccin se réalise en plusieurs injections. Si vous souhaitez être vacciné correctement, il est nécessaire de respecter le nombre d'injections prévues et l'intervalle de temps entre chacune de ces injections.

Le schéma **théorique** d'injection est le suivant mais il peut varier en fonction de la marque du vaccin :

Deux à trois mois après la dernière injection, vous devrez réaliser une prise de sang pour vérifier que le vaccin a bien fonctionné. Un taux d'anticorps trop faible signifie que vous n'avez pas réagi à la vaccination, deux injections seront alors réalisées simultanément et vous devrez à nouveau faire une prise de sang de vérification par la suite.

Si votre taux d'anticorps est toujours trop faible, c'est que le vaccin n'a pas d'effet sur vous. 5% des individus «résistent» à la vaccination. Vous n'êtes et ne serez jamais vacciné contre cette maladie. Vous devez donc vous protéger.

Si vous êtes en ordre de vaccination, il n'y a pas de rappel à réaliser.

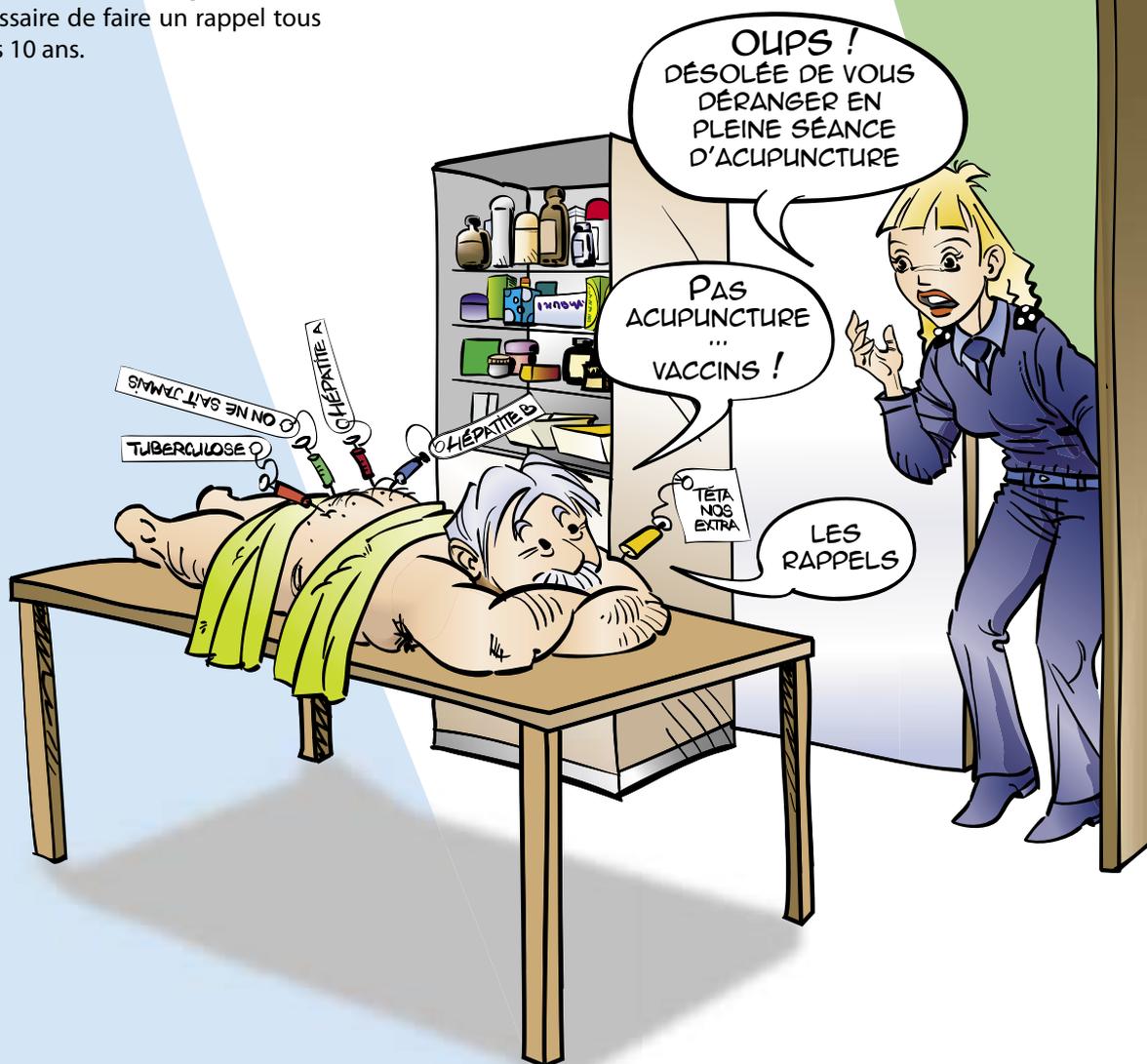


Le vaccin contre le tétanos

Ce vaccin n'est pas encore obligatoire pour le personnel, mais il est fortement conseillé à chacun. Il est disponible auprès du médecin du travail et peut être fait à la demande. Afin que ce vaccin continue à agir, il est nécessaire de faire un rappel tous les 10 ans.

Actuellement, il n'existe aucun vaccin contre l'hépatite C et contre le Sida.

Il est donc d'autant plus important de bien respecter les mesures de prévention (principalement les gants).



Le dépistage

Dans le cadre d'un accident de travail, en cas d'exposition avec une source potentielle de contamination, vous devez faire un test de dépistage pour savoir si vous avez été contaminé ou non.

Pour que le test soit remboursé par l'administration, vous devez faire une déclaration d'accident de travail et informer le médecin du travail du résultat de ce test, quel qu'il soit.

Il existe une procédure de dépistage propre à chaque infection. Pour obtenir un résultat fiable et correct, il est important de la respecter.

Si elle a été respectée et que le résultat est :

- ▶ **négatif** : vous n'avez pas été contaminé, c'est le bon moment pour réfléchir aux moyens de protection mis à votre disposition,
- ▶ **positif** : vous êtes contaminé et devez envisager un traitement avec votre médecin.

Entre le moment de la prise de risque et l'obtention du résultat du test, il existe une période d'incertitude pendant laquelle vous devez vous protéger et protéger les autres.

Même s'il est difficile ou effrayant de faire un test, connaître le résultat permet d'assurer une prise en charge adéquate et une meilleure protection de votre entourage. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

N'oubliez pas de vous protéger et de protéger les autres durant les 6 MOIS après la prise de risque

Le dépistage du sida et des hépatites

Le virus du sida et ceux des hépatites ne sont visibles dans le sang que trois mois après le contact à risque. Il s'agit d'une simple prise de sang; le résultat vous sera communiqué en temps voulu par votre médecin.

En cas de prise de risques professionnels, la démarche suivante est à suivre :

1 Réalisez une prise de sang dans les 24 heures. Le résultat de ce dépistage indiquera si vous étiez contaminé ou non avant cette prise de risque.

Et il sera la base d'une déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle.

- 2 Réalisez une prise de sang 3 mois après la prise de risque. Le résultat de ce dépistage indiquera si vous avez été contaminé lors de cette prise de risque.
- 3 Réalisez une prise de sang 6 mois après la prise de risque pour confirmer ou infirmer le résultat. La certitude de l'absence de contamination sera absolue 6 mois après l'exposition.

NE PAS ! LES BONS RÉFLEXES !!!

Le dépistage de la tuberculose

Il est **obligatoire** de vous y soumettre sinon votre employeur peut prendre des mesures disciplinaires à votre égard.

Il existe différents tests de dépistage pour la tuberculose selon les cas.

1 L'intradermo-réaction (anciennement «cuti»). Celle-ci est réalisée par le FARES (Fonds contre les Affections Respiratoires et l'Éducation à la Santé) tous les 6 mois tant que son résultat est négatif. Ce résultat négatif signifie que vous n'avez jamais été en contact avec la maladie.

2 Dès que votre intradermo-réaction est positive vous devez effectuer une radiographie du thorax. Cette radiographie sera automatiquement reprogrammée chaque année et vous ne devrez plus faire d'intradermo-réaction. Le résultat de l'intradermo-réaction signifie que vous avez été en contact avec la maladie, mais ça ne veut pas automatiquement dire que vous êtes malade de la tuberculose.

En cas de virage d'intradermo-réaction négative à intradermo-réaction positive, vous devez introduire une demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Le FARES fournira une «attestation de virage».

3 En cas de radiographie positive ou de doute, vous recevrez un courrier avec ce résultat. Le FARES informera également votre médecin traitant. Vous êtes alors malade de la tuberculose et contagieux. Un suivi devra alors être envisagé avec ce dernier.

*DITES, CHEF,
QU'EST-CE QU'IL A,
CE CHIEN ?*

*C'EST UNE
NOUVELLE TECHNIQUE DE
DÉPISTAGE DES MALADIES
CONTAGIEUSES...
INSPIRÉE DU DÉPISTAGE
DES DROGUES...*

*... ET QUAND IL
TROUVE ???*

*C'EST UNE
PHASE DÉLICATE... IL
FAUT LUI DESSERRER LES
MÂCHOIRES AU FORCEPS !*

*QUOI !... CA DOIT
FAIRE HORRIBLEMENT
MAL !*

*SAIS PAS...
LE CHIEN NE S'EST
JAMAIS PLAINT !*

*AH! IL
DRESSE
LA QUEUE...
IL A SENTI
QUELQUE
CHOSE !*



Procédure de désinfection en cas de blessure

En cas de coupure ou de blessure **superficielle**, vous pouvez intervenir vous-même pour la désinfecter. Il suffit de suivre quelques règles :

- ▶ nettoyez la plaie (eau + savon) et éliminez les corps étrangers;
- ▶ séchez avec un support propre;
- ▶ appliquez un désinfectant (solution antiseptique non alcoolique) à l'aide de compresses stériles;

▶ couvrez la plaie à l'aide d'un pansement stérile si elle risque d'être exposée à des souillures sinon laissez la plaie à l'air libre.

Si un de vos collègues vous aide, il doit s'être préalablement lavé les mains et doit porter des gants avant de toucher la plaie.





Les maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est l'état qui résulte d'une exposition à un risque dans le cadre de l'exercice de votre profession et dont le risque de contamination est supérieur à celui rencontré dans la population générale.

Il y a deux catégories de maladies professionnelles:

- ▶ celles qui figurent sur la liste des maladies professionnelles donnant droit à réparation^{3,4}
- ▶ celles qui ne figurent pas sur la liste mais qui trouvent leur cause déterminante et directe dans l'exercice de la profession. Dans ce cas, la preuve du lien de causalité entre la maladie et l'exposition au risque vous incombe⁵.

La déclaration doit être faite le plus rapidement possible auprès du SIPP et/ou du service du personnel de votre établissement. Il vous donnera les deux formulaires adéquats, à savoir :

- ▶ **MP1** : Déclaration de maladie professionnelle qui doit être complétée avec le Service du personnel
- ▶ **MP2** : Certificat médical qui doit être complété par un médecin

Ces deux formulaires doivent être mis sous pli fermé et transmis au service du personnel de l'établissement.

Vous serez ensuite convoqué par le MEDEX (anciennement appelé Service de Santé Administrative) pour vous soumettre à tout examen médical jugé utile et vous recevrez les résultats de l'expertise et, le cas échéant, les informations quant aux démarches nécessaires pour la suite de la procédure.

3. AR du 5/1/1971 – art 4

4. Voir liste sur le site Internet <http://www.fmp.fgov.be/>

5. Lois coordonnées du 12/6/1970 – art. 30 bis

6. Les bons réflexes dans ma prison



Si vous le souhaitez, vous pouvez, à tout moment, vous adresser à certaines personnes de votre établissement pour obtenir des informations complémentaires. Le service médical, infirmier, le SIPP, la Médecine du travail sont disponibles pour cela. Pour tout ce qui concerne la tuberculose, une infirmière coordinatrice est à votre disposition.

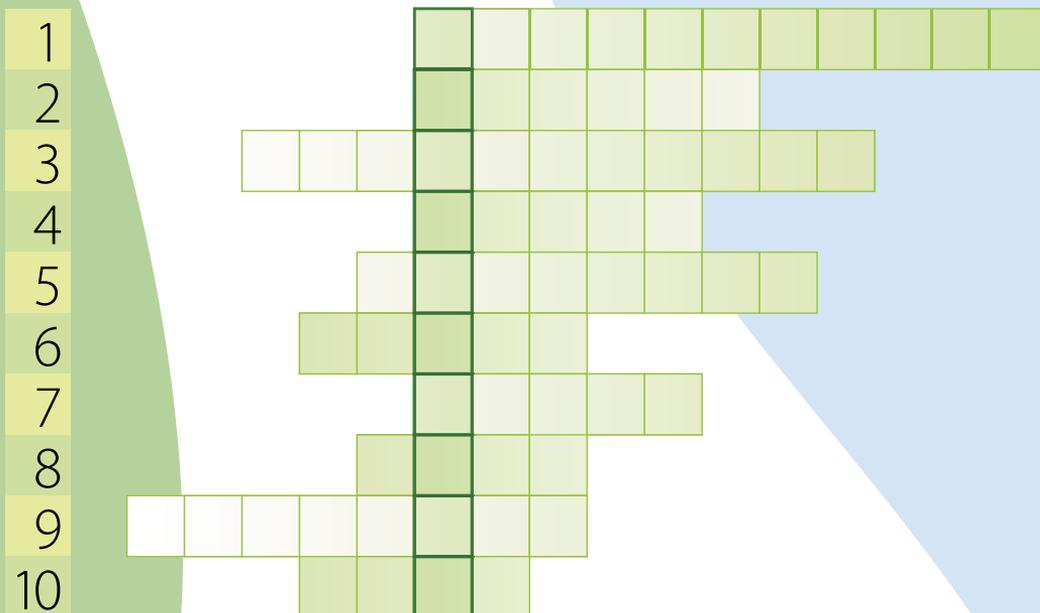
Dans certains établissements, les Agents Relais Santé (ARS) peuvent également répondre à vos questions. Ce sont des membres du personnel qui, sur une base volontaire, ont été formés aux matières expliquées dans cette brochure et travaillent en collaboration avec l'ASBL « Service Education pour la Santé ».



**Pour entrer en contact avec le conseiller en prévention de votre établissement, veuillez contacter Monsieur A. Assenmaker au numéro suivant :
0479 988 231**

7. Testez vos bons réflexes

- 1 Seul moyen actuellement connu pour se préserver du sida, mais aussi des autres infections sexuellement transmissibles (IST), durant les rapports sexuels (vaginal, anal, buccal).
- 2 Manger dans la même assiette, boire dans le même verre, être en contact direct ou indirect avec de la salive contaminée ou avec des excréments contaminés sont ceux de l'hépatite A.
- 3 La bactérie qui cause cette maladie se transmet par la salive, les expectorations et les gouttes de mucus (éternuements, toux, postillons, ...). On se protège de cette maladie grâce au port
- 4 Agents infectieux qui causent le sida et les hépatites virales.
- 5 Cette infection peut être due à des virus qui se transmettent par la salive et les excréments ou par les sécrétions vaginales, le sperme et le sang ou uniquement par le sang selon la forme du virus.
- 6 Moyens de protection indispensables lors de la fouille.
- 7 Nombre de mois nécessaires entre la prise de risques et le test de
- 8 Ses modes de transmission sont : le contact sang à sang (plaie ouverte, partage de matériel d'injection), les relations sexuelles non protégées (vaginale, anale, buccale). Cette maladie est, actuellement, toujours incurable et mortelle.
- 9 Une personne séropositive n'en présente aucun.
- 10 C'est le liquide contaminant commun au sida et aux hépatites B et C.



8. Lexique

Le sida

Le sida (Syndrome d'immuno-déficience acquise) est une infection contagieuse causée par un virus: le VIH (Virus d'Immuno-déficience Humaine).

Ce virus se trouve dans les sécrétions sexuelles (sécrétions vaginales, sperme, liquide séminal), dans le sang et dans le lait maternel de la personne infectée.

Pour qu'il y ait contamination, le virus doit pénétrer dans l'organisme de l'individu via les muqueuses (vagin, anus, pénis, ...) ou une ouverture dans la peau (plaie, ...). Les modes de contamination sont donc les suivants: le contact de sang à sang (seringue, blessure, ...), tous les contacts sexuels, le contact mère-enfant (à l'accouchement, allaitement). Il n'y a pas de symptômes spécifiques au sida.

Le test de dépistage consiste en une prise de sang qui doit être réalisée trois mois après le contact à risque. Dès qu'une personne est contaminée, elle peut contaminer quelqu'un d'autre.

Pour éviter une contamination: utiliser un préservatif et un lubrifiant à base d'eau lors des relations sexuelles, porter des gants lors des fouilles ou de toutes autres manipulations comportant des risques.

Les hépatites virales

Les hépatites virales sont des infections du foie causées par

des virus. Elles sont contagieuses. Les hépatites virales les plus répandues sont la A, la B et la C. Ces hépatites virales présentent rarement des symptômes, et lorsqu'ils sont présents, ils ne sont pas spécifiques: fièvre, maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. Les symptômes les plus caractéristiques d'un problème au foie sont les suivants: jaunisse (blanc des yeux), selles décolorées et urine foncée.

Il faut très peu de virus pour être contaminé (0,00004 ml). Le virus, lorsqu'il est exposé à l'air, reste contaminant pendant plusieurs heures, voir plusieurs jours.

L'hépatite A

Le virus de l'hépatite A se trouve dans les excréments et dans la salive de la personne contaminée. Le mode de transmission est oral: il faut avaler de la salive ou des selles contaminées (contact bouche/anus, ingestion d'eau ou d'aliments souillés).

Pour éviter une contamination: se laver les mains après utilisation des toilettes et avant de manipuler des aliments; porter des gants lors des manipulations à risques (fouilles, ...); laver correctement les aliments qui se mangent crus, être vacciné contre l'hépatite A.

On en guérit très facilement.

L'hépatite B

Le virus de l'hépatite B se trouve dans le sang et dans les sécrétions sexuelles (sécrétions vaginales, sperme, liquide séminal) de la personne contaminée.

Pour être contaminé, le virus doit pénétrer dans l'organisme via les muqueuses (vagin, anus, pénis, ...) ou via une ouverture dans la peau (plaie, ...). Les modes de contamination sont donc les suivants: les contacts de sang à sang (seringue, blessure, tatouage, piercing, ...) et tous les contacts sexuels.

Pour éviter une contamination: ne pas partager tout ce qui gratte, coupe et pique (coupe-ongle, brosse à dents, rasoir, ...); utiliser un préservatif et un lubrifiant à base d'eau lors des relations sexuelles, porter des gants lors des fouilles ou de toutes autres manipulations comportant des risques; faire le vaccin. Le test de dépistage consiste en une prise de sang et doit être réalisé trois mois après le contact à risque.

L'hépatite C

Le virus de l'hépatite C se trouve dans le sang d'une personne contaminée.

Pour être contaminé, le virus doit pénétrer dans l'organisme via les muqueuses (vagin, anus, pénis, ...) ou via une ouverture dans la peau (plaie, ...) Les modes de contamination sont donc les suivants: les contacts de sang à sang (seringue, blessure,

LEXIQUE

tatouage, piercing, ...) et tous les contacts sexuels s'il y a présence de sang (sur les muqueuses ou dans les sécrétions sexuelles).

Pour éviter une contamination : ne pas partager tout ce qui gratte, coupe et pique (coupe-ongle, brosse à dents, rasoir, ...); utiliser un préservatif et un lubrifiant à base d'eau lors des relations sexuelles, porter des gants lors des fouilles ou de toutes autres manipulations comportant des risques. Attention, il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C. Le test de dépistage consiste en une prise de sang qui doit être réalisée trois mois après le contact à risque.

La tuberculose

La tuberculose est une maladie contagieuse causée par le bacille de Koch. Cette bactérie se trouve dans les expectorations, la salive et le mucus d'une personne contaminée et malade de la tuberculose. Une personne malade présente des symptômes : toux persistante, transpirations nocturnes, fatigue anormale, perte de poids, crachats de sang.

Pour être contaminé, il faut donc se trouver face à une personne malade, symptomatique, et respirer les sécrétions qu'elle a rejetées dans l'air.

Une personne infectée par le bacille de Koch peut le rester toute sa vie sans développer la maladie, sans présenter de symptôme et donc sans être contagieuse.

Pour éviter une contamination : aérer et éclairer naturellement les pièces, mettre sa main devant la bouche lorsque l'on tousse et utiliser un mouchoir, porter un masque face à un personne contagieuse.

Le test de dépistage consiste soit en une intradermo-réaction ou une radiographie du thorax.

Le tétanos

Le tétanos n'est pas une maladie contagieuse. C'est une maladie causée par une bactérie (*Clostridium Tetani*) vivant dans le milieu extérieur sous forme de petites particules appelées spores (dans les sols, dans la poussière, sur les plantes, sur les objets rouillés, dans les selles animales et dans 10 à 25% des selles humaines et bien sûr dans l'eau souillée par ces éléments). Les spores pénètrent dans l'organisme via une plaie, dans laquelle elles trouvent un milieu favorable pour produire de la toxine responsable de tous les symptômes et effets caractéristiques du tétanos (troubles et spasmes musculaires).

Pour éviter une contamination : nettoyer toutes les plaies surtout si elles sont souillées de terre ou de rouille, avec du savon et du peroxyde d'hydrogène et faire le vaccin (et les rappels).

La gale

La gale est une infection contagieuse de la peau due à un

parasite. Elle n'est pas due à un manque d'hygiène. La contamination s'effectue au contact de la peau d'une personne infectée (également lors de contact sexuel) ou encore par un contact indirect (en manipulant des vêtements, des draps de bain ou de literie utilisés par un individu atteint). Ce parasite va se localiser sous la peau de la personne contaminée et se caractérise par des démangeaisons importantes ainsi que par la présence de sillons rouges sur la peau.

Pour éviter une contamination : porter des gants pour manipuler le linge, ne pas échanger les vêtements souillés, lessiver le linge à 60°, le passer au séchoir et le repasser. Il est inutile de brûler tous les effets de la personne malade.

L'infection n'est pas immunisante, ce qui signifie qu'il est possible d'être infecté plusieurs fois.

La pédiculose

Il existe deux types de pédiculose : la pédiculose du cuir chevelu c'est-à-dire les poux et la pédiculose pubienne plus connue sous le nom des morpions. Avoir une pédiculose n'est pas nécessairement synonyme de malpropreté.

En ce qui concerne les poux, ils se transmettent essentiellement par les cheveux mais aussi par les bonnets, les chapeaux, les

LEXIQUE

écharpes, les peignes, les brosses à cheveux et les oreillers. Il existe deux traitements actifs pour se débarrasser des poux : soit appliquer un produit qui tue le pou (insecticide) soit utiliser un peigne à poux. Il est déconseillé de faire des traitements préventifs, ces insecticides étant nuisibles pour le corps lorsqu'ils sont trop fréquemment utilisés.

En ce qui concerne les moryons, ils se transmettent essentiellement lors de rapports sexuels mais aussi par les draps, les essuies de bain, les gants de toilette. Pour les éliminer, il faut utiliser un insecticide spécifique, les vêtements et la literie doivent être traités et lavés à 60°C.

Les autres Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

Il s'agit d'infections contagieuses causées par des virus, des bactéries, des champignons présents sur les muqueuses et dans les sécrétions sexuelles de la personne infectée. Ils pénètrent dans l'organisme d'une personne non infectée par contact direct avec les muqueuses de cette personne.

Les symptômes, quand ils sont présents, sont les suivants : pertes vaginales inhabituelles, sensations de brûlures, démangeaisons ou lésions dans les régions génitales ou anales ; douleur dans le bas du ventre, lors de rapport sexuel, en urinant ; fièvre. L'absence de symptômes n'indique pas l'absence d'infection.

Pour éviter une contamination : utiliser un préservatif (avec du lubrifiant à base d'eau) et avoir une bonne hygiène génitale. Ces infections ne sont pas immunisantes, ce qui signifie qu'il est possible d'être infecté plusieurs fois.

Les maladies prophylactiques

C'est l'ensemble des maladies transmissibles impliquant la mise en œuvre de mesures diverses, afin de les prévenir et de les dépister, permettant ainsi d'éviter leur apparition et leur propagation dans une population. Par ailleurs, certaines maladies font l'objet d'une déclaration obligatoire.

Il existe une liste des maladies à déclaration obligatoire (liste publiée en annexe de l'arrêté du collège réuni le 19 février 2004 modifiant l'arrêté du 1er mars 1971 relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles – publiée le 16/03/04).

Immunité

C'est l'ensemble des mécanismes de défense que notre corps met en place pour contrer les éléments étrangers et infectieux qui pénètrent à l'intérieur de notre organisme. Grâce à son système immunitaire, notre corps est protégé contre certaines maladies et infections.

La légionellose

La légionellose n'est pas une maladie contagieuse. C'est une

maladie infectieuse due à une bactérie. Elle est connue sous le nom de maladie des légionnaires. Cette bactérie se développe dans des eaux tièdes et chaudes (idéalement 37°C) comme celle que l'on trouve dans les installations d'eau chaude ou de circuits de tours aérorefrigérants. La maladie s'acquiert par l'inhalation de gouttelettes d'eau contenant des bactéries en suspension dans l'air, lors d'une douche par exemple. Dans 95 % des cas, la forme d'infection est bénigne et est analogue à un syndrome grippal qui guérit spontanément en maximum 5 jours. Dans 5 % des cas, une forme plus grave peut survenir (principalement chez des personnes fragilisées) et se caractérise par une infection pulmonaire aiguë pouvant entraîner le décès.

Pour limiter le développement de ces bactéries, il est nécessaire d'agir à 3 niveaux :

- ▶ éviter la stagnation et assurer une bonne circulation de l'eau
- ▶ lutter contre l'entartrage et la corrosion par un entretien adapté
- ▶ maintenir l'eau à une température élevée (> 60°C) dans les installations

La présence d'une faible quantité de ces bactéries dans l'eau ne signifie pas que la maladie va se propager. Le risque n'est présent qu'à partir d'un certain taux de bactéries dans l'eau.

9. Remerciements

Cette brochure est née à l'initiative des Agents Relais Santé d'Andenne formés par le SES. Souhaitant aborder les risques professionnels encourus par le personnel pénitentiaire, ils ont imaginé réaliser un document reprenant toutes les informations utiles pour éviter les ris-

ques de maladies infectieuses et d'accidents. Leur souhait étant de diffuser cette brochure à l'ensemble du personnel, ils ont intégré les autres groupes Agents Relais Santé dans la réalisation. Un comité de rédaction a alors été constitué.

Le comité de rédaction remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de la brochure

Comité de rédaction

ASSENMAKER Alain
COLON Ariane
DE WAELE Anne
DEWILDE Sabine
HOUBIERS Marielle
MERTENS Caroline

MORNARD Marie
De PAUW Marie
MARLOIE Lysianne
RIGA André
VERDIN Eric

Relecture

M. Dewitte : inspecteur médical au Service Soins de Santé Prison
Mme Vets : médecin directeur au service de la médecine du travail du SPF Santé Publique
M. Bin : conseiller à la Police fédérale
Mme Van Camp : Coordinatrice SIPP-IDPB DGEPI
Mme Quinet : Présidente du Service Education pour la Santé asbl (SES)

Plus toutes les personnes qui ont participé à la relecture de cette brochure.

Travailler en prison comporte des risques.

Cette brochure vous donne un maximum d'information pour mieux les repérer, les évaluer, les considérer et de cette façon les éviter.

Elle vous donne aussi des conseils sur toutes les mesures de prévention mises à votre disposition quel que soit votre poste de travail.



Graphisme et illustrations
Hanotiaux Philippe

Editeur responsable
Michèle Quinet-Le Docte
Service Education
pour la Santé asbl
chaussée de Waremme 139
4500 Huy

*Reproduction interdite sans
accord formel de l'éditeur
responsable.*

2009



*Communauté
Wallonie / Bruxelles
Communauté
française de Belgique*

Cette brochure
a été éditée avec
le soutien de la
Communauté
française de
Belgique et de
la Région Wallonne

